



ALLIANCE INTERNATIONALE CONTRE LA FAIM

Événement parallèle:

**Débat de haut niveau avec des responsables de la société civile
et des dirigeants des alliances nationales des États membres
sur le renforcement de
l'« Alliance internationale contre la faim »
comme fer de lance moral et politique de la lutte contre la faim
à l'échelle mondiale**

*Trentième session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale
Mercredi 22 septembre 2004
Salle verte, 14 heures – 17 heures*

L'ALLIANCE INTERNATIONALE CONTRE LA FAIM

Projet de document de stratégie

Le présent document de stratégie de l'Alliance internationale contre la faim a été élaboré dans le but de susciter un débat et un échange de vues parmi un grand nombre d'institutions et d'organisations s'intéressant aux objectifs et au programme de travail de l'Alliance internationale. Il a été rédigé par des représentants des institutions et organisations suivantes qui ont participé au Groupe de travail ad hoc tenu à Rome pour organiser la phase de démarrage de l'Alliance internationale : la FAO, le FIDA, l'IPGRI agissant pour le compte du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI), le PAM, le Comité international de planification des ONG/OSC pour la souveraineté alimentaire et le Groupe ad hoc des ONG internationales.

Ce projet sera révisé pour tenir compte des opinions exprimées durant l'événement parallèle sur l'Alliance internationale organisé à l'occasion de la trentième session du CSA, en septembre 2004. Le projet révisé servira à orienter l'élaboration ultérieure de l'Alliance internationale dans les mois suivants. Toutefois, cette stratégie devra rester un document ouvert, qui évoluera au fur et à mesure du développement de l'Alliance internationale qui deviendra une force véritablement efficace dans le combat mondial contre la faim.

L'Alliance internationale contre la faim

L'union des forces pour éradiquer la faim dans le monde

1. Pourquoi le monde a-t-il besoin d'une alliance internationale contre la faim?

- Que des centaines de millions de nos frères humains souffrent de la faim quand nous avons les moyens d'éradiquer ce fléau est moralement inacceptable. C'est aussi un frein à la croissance économique dans les pays qui s'efforcent de surmonter la pauvreté et cela contribue à créer des conflits et une instabilité générale. Il est de l'intérêt de tous d'éradiquer rapidement la faim dans le monde et chacun d'entre nous peut apporter sa pierre à l'édifice.
- Une Alliance internationale contre la faim est nécessaire pour valoriser l'action des nombreuses institutions qui travaillent d'arrache-pied pour surmonter ce problème, mais qui agissent souvent seules. En coordonnant leurs actions et en les renforçant mutuellement, les membres de l'Alliance internationale multiplieront les possibilités d'atteindre l'objectif du Sommet mondial de l'alimentation qui consiste à réduire de moitié le nombre des personnes sous-alimentées d'ici 2015 au plus tard. Par cet objectif, l'Alliance internationale contribuera à réaliser d'autres objectifs de développement pour le Millénaire, en particulier ceux qui concernent la réduction de la pauvreté, la santé et l'éducation.

2. Principes de base et objectifs

- L'Alliance internationale est une association volontaire d'institutions, d'organisations et d'alliances nationales contre la faim, dont l'objectif commun est d'éradiquer rapidement la faim dans le monde, en sachant que leur action sera d'autant plus efficace qu'elles travailleront ensemble. L'Alliance internationale est ouverte à tous – organisations de la société civile, mouvements sociaux et religieux, secteur privé et organisations internationales – mais tout particulièrement aux institutions les plus représentatives des pauvres et des affamés. La plupart des membres de l'Alliance internationale, à part les alliances nationales, sont déjà engagés dans des actions au niveau international, tandis que les institutions qui opèrent essentiellement dans leur propre pays feront partie de l'Alliance internationale par le biais de leur appartenance aux alliances nationales.
- Tous les membres doivent se sentir partenaires de l'Alliance internationale, de ses décisions, de ses directives et de ses activités. Les membres de l'Alliance internationale reconnaissent la valeur de la diversité de leurs approches du problème de la faim et s'engagent à encourager toutes les solutions qui pourront permettre de réaliser leur objectif commun.
- La seule obligation des membres, lorsqu'ils adhèrent à l'Alliance internationale, est d'indiquer de quelle manière ils entendent contribuer aux travaux de l'Alliance internationale et de préciser dans quels délais ils s'engagent (*Engagements à éradiquer la faim*) à entreprendre des activités spécifiques dont ils devront rendre compte.

- Les objectifs de l'Alliance internationale qui ont été énoncés dans le document soumis au Comité de la sécurité alimentaire mondiale à sa vingt-neuvième session en mai 2003 sont les suivants:
 - Renforcer l'engagement et l'action, à l'échelon national et mondial, pour éradiquer la faim;
 - Offrir un forum favorisant le dialogue sur les mesures les plus efficaces pour réduire la faim;
 - Développer et enrichir les contributions et les capacités des membres des alliances;
 - Favoriser la mise en oeuvre d'actions complémentaires de lutte contre la faim par les gouvernements et les autres acteurs.
- L'Alliance internationale vise à obtenir des résultats concrets et à avoir un impact réel sur la portée et l'efficacité des mesures de lutte contre la faim et la malnutrition dans le monde entier. Sa réussite dépendra, en dernier ressort, de son aptitude à exprimer les aspirations des populations pauvres et affamées et à y répondre de manière vraiment efficace.
- La principale fonction de l'Alliance internationale est d'encourager l'émergence et la croissance, dans les pays développés et les pays en développement, d'alliances nationales fortes qui adhèrent aux mêmes principes. Les alliances nationales seront invitées à nouer des contacts étroits et à soutenir mutuellement leurs activités dans le cadre de l'Alliance internationale.

3. Alliances nationales contre la faim

- L'initiative de constituer une alliance nationale contre la faim peut venir d'une institution ou d'un groupe d'institutions, gouvernementales ou non gouvernementales, engagées dans la lutte contre la faim. Le secrétariat et les membres de l'Alliance internationale encourageront et soutiendront la formation des alliances nationales, mais en respectant pleinement l'autorité et la responsabilité première des entités locales. Le secrétariat dressera la liste des alliances nationales en formation et les enregistra officiellement comme membres de l'Alliance internationale à la demande de leurs fondateurs, lorsqu'elles auront pu prouver avoir été constituées par, et inclure dans leurs rangs, des intervenants majeurs du gouvernement et de la société civile ayant fait leurs preuves vis-à-vis des membres les plus nécessiteux de la société. Une liste de pays dont les gouvernements et/ou les institutions de la société civile ont manifesté le souhait d'établir une alliance nationale contre la faim figure à l'Annexe 1.
- Chaque alliance nationale devra adapter sa stratégie aux conditions locales, élaborant des programmes nationaux qui incluent totalement ou partiellement les principaux éléments suivants:
 - Susciter un véritable engagement national à éradiquer la faim dans le pays et dans le monde et offrir un cadre au sein duquel chacun pourra apporter sa contribution à la réalisation de cet objectif;
 - Constituer un partenariat qui multiplie le nombre des membres qui participent à l'alliance nationale et s'engagent dans une action concrète pour réduire la faim;
 - Encourager la création de cadres généraux, de plans d'action et les engagements de ressources pour veiller à ce que tout le monde puisse profiter du droit à la nourriture – processus qui doit engager la participation pleine et entière des secteurs de la population qui sont le plus gravement touchés par l'insécurité alimentaire;
 - Entreprendre des activités de communication et de relations publiques pour mieux sensibiliser l'opinion à la nécessité de centrer l'attention sur les populations pauvres et affamées et sur les problèmes connexes et divulguer des informations sur l'impact des mesures prises pour réduire la faim et la pauvreté;
 - Encourager le suivi efficace et la recherche des résultats des activités de lutte contre la faim par des mécanismes comme des rapports nationaux sur les objectifs de

développement pour le Millénaire et des systèmes nationaux de rapport et de suivi sur la sécurité alimentaire;

- Promouvoir, coordonner et soutenir les programmes d'assistance directe aux populations affamées, qui associent des mesures d'amélioration durable des moyens de subsistance à des activités destinées à renforcer l'accès à la nourriture.
- Toutes les alliances nationales sont encouragées à s'orienter clairement vers l'action. Elles pourraient y parvenir en adoptant le concept d'*Engagements à lutter contre la faim* et en mettant en place un système de suivi et de rapport, relié au site Internet de l'Alliance internationale.
- Les alliances nationales feront rapport dans le pays aux organismes responsables de la surveillance de la sécurité alimentaire, de la mise en oeuvre des Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) et la réalisation des objectifs de développement pour le Millénaire.
- Elles collaboreront étroitement avec les autres mécanismes de coordination existants, notamment les groupes thématiques nationaux du Réseau du Système des Nations Unies sur le développement rural et la sécurité alimentaire, ainsi qu'avec les systèmes de coordination des ONG. Sur le plan international, elles feront rapport à l'Alliance internationale.

4. Activités mondiales

Les activités mondiales de l'Alliance internationale s'articuleront autour de quatre thèmes principaux: lobbying, transparence, mobilisation des ressources et coordination.

- **Lobbying**
 - L'Alliance internationale élaborera, à partir des propositions de ses membres, un petit nombre de thèmes communs pour des activités internationales de lobbying, de communication et d'éducation qui pourront être entreprises par ses membres. Elles mettront l'accent sur le fait qu'il est possible d'atteindre l'objectif d'un monde libéré de la faim. Les membres seront invités à produire et partager du matériel d'information et leur expérience sur chaque thème sélectionné, ainsi qu'à élaborer de nouvelles argumentations convaincantes pour le lobbying.
 - parmi les principaux domaines thématiques pour des activités initiales de lobbying visant à élargir la participation pour un soutien à la lutte contre la faim, on peut citer :
 - L'éradication de la faim n'est pas uniquement une question morale: elle créera d'énormes bénéfices économiques et contribuera à assurer la stabilité et la sécurité mondiales;
 - La réussite des activités de lutte contre la faim et la malnutrition ouvrira la voie à la réalisation d'autres objectifs de développement pour le Millénaire – réduction de la pauvreté, santé et éducation;
 - Un monde libéré de la faim est un objectif parfaitement réalisable: les moyens existent pour éradiquer la faim;
 - Des progrès rapides dans la réduction de la faim et de la pauvreté peuvent être obtenus en associant des mesures qui s'attaquent aux causes profondes du problème chronique de la sous-alimentation, surtout celles qui visent à améliorer les performances des petites exploitations, à la création de dispositifs de protection sociale;
 - Tout le monde peut apporter sa contribution à la guerre contre la faim: il suffit de prendre un engagement d'action concrète et de s'y tenir.

- Les activités de lobbying internationales seront plus particulièrement axées sur le renforcement des biens collectifs mondiaux nécessaires à l'éradication de la faim. Cela signifiera, par exemple, un engagement international plus efficace en faveur de la recherche agricole au service des pauvres et des arrangements commerciaux appuyant les efforts des pays en développement pour réduire l'incidence de la faim et de la malnutrition. L'Alliance internationale pourrait également soutenir les appels en faveur de mécanismes de financement internationaux novateurs pour lutter contre la faim et la pauvreté. En fournissant une tribune pour un dialogue entre les membres sur des questions stratégiques de cette nature, l'Alliance internationale remplira une fonction importante.
 - L'Alliance internationale encouragera ses membres à se réunir sous sa bannière afin de jouer un rôle de premier plan aux conférences et réunions internationales en appelant l'attention sur l'importance des politiques et des programmes de lutte contre la faim. La manifestation internationale qu'il est proposé d'organiser en 2005 pour commémorer le cinquième anniversaire de la Déclaration du Millénaire est un exemple de la manière dont l'Alliance internationale pourrait mener collectivement des actions coordonnées pour faire en sorte que la lutte contre la faim soit inscrite au rang de priorité absolue dans les activités à venir visant à réaliser les objectifs de développement pour le Millénaire. Les manifestations annuelles de la Journée mondiale de l'alimentation peuvent servir à rappeler la nécessité d'une action conjointe contre la faim.
- **Transparence**
 - Chaque membre de l'Alliance internationale ou des alliances nationales fixera et énoncera ses propres objectifs et ses engagements liés à un calendrier précis sous forme d'un *Engagement à éradiquer la faim* et il sera tenu responsable par l'Alliance de leur réalisation. Les engagements et les réalisations seront placés sur les sites Internet de l'Alliance internationale et des alliances nationales.
 - Les alliances nationales soumettront en outre des rapports au secrétariat de l'Alliance internationale sur les progrès réalisés et les difficultés rencontrées dans la lutte contre la faim au niveau national.
 - Le suivi des engagements et des réalisations, ainsi que les autres sources d'information sur la situation de la faim dans le monde, seront utilisés par le secrétariat de l'Alliance internationale pour rédiger les rapports qu'il soumettra au CSA. Ces rapports pourraient servir également aux membres de l'Alliance pour rendre compte de leurs activités à leurs propres organismes de gestion et à leurs organes directeurs.
 - **Mobilisation des ressources**
 - L'Alliance internationale encouragera et facilitera la mobilisation de ressources pour les programmes de réduction de la faim. Elle définira les besoins et les sources de fonds et les autres formes d'assistance possibles, et favorisera l'instauration des liens nécessaires, notamment par la création de cadres de jumelage. Toutefois, le secrétariat ne servira pas d'intermédiaire financier pour acheminer des fonds à l'appui des programmes d'éradication de la faim. En revanche, il encouragera des accords de financement direct entre les membres, notamment avec les institutions de financement internationales, il suivra les mouvements de fonds et soumettra des rapports.

- Les efforts de mobilisation des ressources seront axés sur le principe d'obligation réciproque entre les alliances des pays développés et des pays en développement. Lorsqu'une alliance nationale, dans un pays en développement, s'engage activement en faveur de l'éradication de la faim, soumet des propositions réalisables pour y parvenir et alloue des ressources intérieures suffisantes, elle doit pouvoir compter que cela incitera les alliances nationales des pays développés et les institutions de financement internationales, ainsi que les entités régionales, à apporter des fonds et d'autres formes d'assistance.
 - Le secrétariat de l'Alliance internationale sera chargé de trouver des ressources pour couvrir ses dépenses d'investissement et de fonctionnement immédiates grâce aux cotisations de ses membres et à des dons.
- **Coordination**
 - Le secrétariat de l'Alliance internationale servira de noyau central de communication et de coordination entre les membres de l'Alliance internationale et les alliances nationales affiliées. Le site Internet qui est en cours de création sera le principal mécanisme utilisé pour la coordination et l'échange d'informations.
 - Le secrétariat encouragera les contacts directs et la création de réseaux entre les membres de l'Alliance internationale et les alliances nationales.
 - Le secrétariat sera en outre responsable au premier chef de la coordination des travaux de l'Alliance internationale avec les autres processus de développement au niveau international, notamment ceux qui concernent la réalisation des objectifs de développement pour le Millénaire.

5. Fonctionnement du secrétariat

- Le secrétariat de l'Alliance internationale est assuré par le Bureau du Conseiller spécial du Directeur général de la FAO sur le suivi du Sommet mondial de l'alimentation. Le Secrétariat reçoit des directives d'un comité intérimaire composé de représentants des membres fondateurs de l'Alliance internationale, qui pourrait éventuellement être remplacé par un bureau ou un comité de contrôle plus représentatif. Les membres fondateurs fournissent aussi du personnel et des ressources pour permettre au secrétariat de devenir opérationnel, mais ultérieurement il devra être financé par les cotisations des membres et les contributions volontaires.
- Les membres fondateurs ont exprimé le souhait de conserver un secrétariat de petite dimension. Cela signifie que la plupart des activités de fond de l'Alliance internationale devront être exécutées par ses membres, agissant essentiellement de leur propre initiative dans l'« espace » et le cadre créés par l'Alliance internationale.
- Les membres seront encouragés à utiliser le logo de l'Alliance internationale pour toutes les activités qu'ils entreprendront pour le compte de cette dernière, à la seule condition que les informations, notamment les présentations et les publications, soient affichées sur le site Internet et soient disponibles sans restriction pour tous les autres membres. Les membres qui utiliseront le logo de l'Alliance internationale lors de manifestations et dans des publications devront inclure une clause limitative indiquant que la responsabilité de *tous* les membres de l'Alliance internationale n'est pas engagée.

- Le secrétariat, qui est situé dans les locaux de la FAO et peut utiliser les services de l'Organisation et son réseau de bureaux de représentants ainsi que ses contacts privilégiés avec les gouvernements, est cependant responsable vis-à-vis de l'ensemble de ses membres et non pas vis-à-vis de la FAO ou de tout autre membre en particulier. La question du statut juridique et institutionnel à long terme du secrétariat devra être examinée ultérieurement par les membres de l'Alliance internationale.
- Les fonctions du secrétariat devraient évoluer dans le temps lorsque l'Alliance internationale se développera et que ses membres préciseront leurs besoins. À ce stade précoce de l'existence de l'Alliance internationale, les principales fonctions du secrétariat sont les suivantes:
 - Tenir un registre des membres de l'Alliance internationale, incluant notamment les alliances nationales contre la faim affiliées;
 - Rédiger des documents qui exposent les objectifs et les visées de l'Alliance internationale et les soumettre à l'attention des gouvernements et des organisations de la société civile engagées dans la lutte contre la faim;
 - Favoriser l'évolution constante de la stratégie de l'Alliance internationale afin qu'elle réponde à la perception qu'ont les membres de leurs nouveaux besoins et de leurs nouvelles possibilités;
 - Commencer à engager les partenaires dans les travaux de l'Alliance internationale en visant tout d'abord à favoriser la formation d'alliances nationales contre la faim dans les pays développés et les pays en développement;
 - Développer des relations de soutien mutuel avec d'autres alliances et mécanismes participant directement ou indirectement à la lutte contre la faim;
 - Encourager les membres de l'Alliance internationale à s'engager dans des activités de sensibilisation à la lutte contre la faim, notamment en organisant des manifestations servant de tribunes aux membres de l'Alliance internationale et en assurant la représentation de celle-ci aux grandes conférences et réunions internationales sur ce sujet;
 - Créer un site Internet multilingue interactif permettant aux membres de l'Alliance internationale, et des alliances nationales, de partager informations, idées et expériences et de rechercher des partenaires. Tous les membres de l'Alliance internationale devront placer leurs « *Engagements à lutter contre la faim* » sur le site et faire rapport sur leurs réalisations;
 - Élaborer des cadres et des systèmes de suivi standardisés qui puissent être utilisés par les alliances nationales;
 - Organiser des débats virtuels entre les membres de l'Alliance internationale sur les principaux thèmes relatifs à la lutte contre la faim;
 - Faire rapport, pour le compte de l'Alliance internationale, au Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) qui sera le principal mécanisme associant les gouvernements à la gouvernance de l'Alliance internationale. Des mécanismes devront être convenus avec le CSA pour que toutes les catégories de membres de l'Alliance internationale puissent participer au débat général et aux prises de décisions concernant l'Alliance internationale;
 - Faire rapport, si les membres le jugent approprié, aux autres organes internationaux responsables du suivi de la réalisation des objectifs de développement pour le Millénaire.

**Pays dans lesquels les gouvernements et/ou les institutions de la société civile ont exprimé le
souhait de créer une alliance nationale contre la faim
Situation au 13/07/04**

Afrique:

1. Afrique du Sud
2. Algérie
3. Botswana
4. Burkina Faso
5. Cameroun
6. Congo, Rép. dém.
du
7. Côte d'Ivoire
8. Éthiopie
9. Gambie
10. Ghana
11. Guinée
12. Kenya
13. Madagascar
14. Malawi
15. Mali
16. Maroc
17. Mozambique
18. Niger
19. Nigéria
20. Ouganda
21. Rwanda
22. Sénégal
23. Sierra Leone
24. Soudan
25. Swaziland
26. Tanzanie
27. Tchad
28. Togo

Asie et Pacifique:

29. Australie
30. Cambodge

31. Chine

32. Fidji
33. Îles Cook
34. Îles Marshall
35. Îles Salomon
36. Inde
37. Indonésie
38. Kiribati
39. Micronésie
40. Nauru
41. Nioué
42. Pakistan
43. Palaos
44. Papouasie-
Nouvelle-Guinée
45. Philippines
46. Samoa
47. Thaïlande
48. Tonga
49. Tuvalu
50. Vanuatu
51. Viet Nam

Europe:

52. Allemagne
53. Autriche
54. Azerbaïdjan
55. Belgique
56. Espagne
57. France
58. Irlande
59. Italie
60. Suisse
61. Turquie

Amérique latine et
Caraïbes:

62. Argentine
63. Bahamas
64. Belize
65. Bolivie
66. Brésil
67. Colombie
68. El Salvador
69. Équateur
70. Guatemala
71. Guyana
72. Haïti
73. Honduras
74. Jamaïque
75. Nicaragua
76. Panama
77. Pérou
78. Rép.
dominicaine
79. Uruguay

Proche-Orient:

80. Égypte
81. Jordanie
82. République
kirghize
83. Syrie

Amérique du Nord:

84. États-Unis
d'Amérique